

N/REF : 23/07/2025 17H33 C:010453 I:16694

BRULE JACQUELINE

V/Appel du Mercredi 23/07/2025 a 17H33

**7 SQUARE DU CORMIER
35000 RENNES**

**IMMEUBLE : 7 CORMIER
7 SQUARE DU CORMIER
35000 RENNES**

Rennes, le

28 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 CORMIER 6 MME BRULE 06 44 77 35 84

MOTIF : FUITE CHAUFFAGE

Donneur d'ordre : Mme J BRULE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE CIRCUIT CHAUFFAGE
VIDANGE DE LA COLONNE CHAUFFAGE
ISOLATION DE LA FUITE SUR RADIATEUR
REMISE EN EAU CHAUFFAGE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DEVIS A SUIVRE POUR REMPLACEMENT RADIATEUR

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE N°3455303 CA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 24/07	1	69,24	69,24
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66	40,66
TOTAL H.T.				109,90
T.V.A. a 10,00%				10,99
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>120,89</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.